

### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

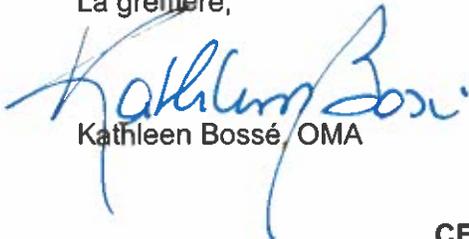
Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance extraordinaire du 20 décembre les règlements suivants :

- Règlement 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation et abrogeant le règlement 2018-1385.
- Règlement 2021-1471 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes abrogeant le règlement 2018-1384.
- Règlement 2021-1472 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli remplaçant et abrogeant le règlement 2018-1381.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 22<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA

-30-

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 22<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 22<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA